

CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 12 mars 2024

Président : DECOTIGNIE Jean-Dominique

Excusés : BAUMBERGER Nicolas – CHEVALIER Pierre-Alain – DESCHAMPS Laurent –
KELLER Jean-Baptiste – LANZ Walter – MICHEL Eric – PRUDHOMME Catherine –
ROCHAT Kim

Absents : THONNEY Raoul

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 23/2024 « Assainissement des faux-plafonds et remplacement des luminaires à DLV2 et DLV3 »
- 6) Préavis 24/2024 « Modification du règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable »
- 7) Préavis 25/2024 « Dépassement du crédit d'études relatif au préavis 50/2020 »
- 8) Préavis 26/2024 « Demande de crédit pour le dévoiement du collecteur communal d'eaux claires lié au PPA Le Châtelard »
- 9) Préavis 27/2024 « Soutien financier au Tennis-club Cheseaux pour la rénovation des terrains de tennis »
- 10) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président débute la séance en présentant des remerciements au nom du Conseil au SDIS La Mèbre pour leur intervention dans la nuit du 26/27 février à l'ancienne ferme Cottier.

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) **Adoption de l'ordre du jour**

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) **Communications du Président**

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande une minute de silence en l'honneur de M. Maurice Fleury, ancien conseiller municipal, décédé le 27 février dernier.

Le Président indique que les membres du bureau se sont rencontrés le 8 janvier dernier pour nommer les commissions devant étudier les préavis présentés durant ce Conseil et le 3 mars pour nommer les commissions des préavis pour le prochain Conseil. Le 3 mars le bureau a fonctionné pour le dépouillement des votations fédérales, dont le taux de participation était de 62.76 % ce qui est un record ; il donne les résultats pour la commune. Le Président adresse ses remerciements aux personnes ayant participé au dépouillement notamment Mme Naïcha Kähr, vice-Présidente, et Mme Nadège Fornachon, collaboratrice du contrôle des habitants. Le prochain scrutin est prévu pour le 9 juin 2024.

Pour sa part, le Président a participé à la visite préfectorale qui a eu lieu le 12 janvier 2024, laquelle s'est bien déroulée.

3) **Communications de la Municipalité**

M. Etienne Fleury, Syndic, signale que les processus de recrutement sont en cours pour les postes de secrétaire municipal, de collaborateur au service technique, de collaborateur pour la bourse, ainsi que pour le contrat à durée déterminée. Cela représente une charge de travail non négligeable pour l'administration et la Municipalité. De plus, le Syndic signale que des travaux de réaménagement vont être entrepris dans les locaux communaux en investissant le bureau du Président et la salle des commissions. Ceci permettra d'avoir des postes de travail supplémentaires pour les nouvelles recrues et de répondre aux nouvelles normes sur la protection des données en assurant une séparation physique des bureaux, notamment pour ce qui est du contrôle des habitants et de la police.

Mme Liliane Annen, Municipale, donne les informations suivantes :

- L'opération cantonale « coup de balai » aura lieu le samedi 23 mars 2024 ; il s'agit d'une demi-journée dédiée au ramassage des déchets sauvages, suivie par une petite agape pour les participants ; elle précise que les inscriptions sont obligatoires, soit directement au bureau du greffe, soit par mail greffe@cheseaux.ch.
- Le débardage avec deux chevaux sous la direction de M. Golay aura lieu les 3, 10 et 24 avril 2024 ; il se déroulera sur la route du manège. Une information paraîtra dans le prochain Crieur.
- Les travaux à DLV vont bon train et le planning est respecté. La route sera fermée dès le 25 mars prochain ; au bout de la route d'Yverdon, côté sortie de Cheseaux, un parking provisoire sera installé, lequel sera destiné aux personnes qui habitent les trois immeubles de Derrière-la-Ville et qui ne pourront plus accéder aux garages et places de parc.
- Pour rappel, conformément au règlement de la Municipalité, lorsqu'un crédit accordé dans le cadre d'un préavis est épuisé, tout dépassement doit être annoncé au Conseil communal. La Municipale informe donc l'assemblée d'un léger dépassement sur le préavis 45/2020 voté en 2020, portant sur les nouveaux aménagements routiers de la rue des Pâquis ; le montant octroyé était de CHF 938'000.00 et au moment du bouclage un dépassement de CHF 2'406.25 est constaté, soit 0.25 % du montant du préavis. Ce dépassement est dû principalement à une flaque d'eau qui était restée après les travaux et pouvait provoquer un danger en cas de gel ; il a été décidé de refaire des travaux pour éliminer cet affaissement.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, donne les informations suivantes :

- Les travaux ont débuté hier pour l'aménagement du chemin piétonnier Mon repos / Grand-Pré.
- Au sujet du postulat du château, un rapport complémentaire avait été réclamé en décembre dernier ; il a été reçu ces jours par la Municipalité. Un préavis va être préparé et sera présenté si tout va bien durant le conseil de juin.
- Une démonstration de l'utilisation du vélo cargo aura lieu dans la cour du Marais du Billet le 26 avril prochain dans l'après-midi ; une information paraîtra dans le prochain Crieur.

Mme Martine Lob, Municipale, signale que les travaux de la place de jeux de la Plantaz ont débuté hier.

4) Informations régionales

Mme Veronica Sanchi Saugy signale que la CARI s'est réunie à plusieurs reprises cette année pour parler des thèmes à aborder. Une rencontre a également eu lieu en présence du Syndic, au cours de laquelle d'autres sujets ont été proposés. Un rapport d'activité sera rédigé prochainement.

5) Préavis 23/2024 « Assainissement des faux-plafonds et remplacement des luminaires à DLV2 et DLV3 »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Serge Arnesano présente des excuses concernant l'envoi tardif du rapport. A la suite d'une expertise des bâtiments DLV, il s'avère que certains faux-plafonds contiennent de l'amiante sans risque imminent. Toutefois, le Canton exige une mise aux normes. A l'occasion de ces travaux, les luminaires seront également changés. La commission a soulevé différents points et a reçu des réponses satisfaisantes portant notamment sur les délais en lien avec le temps scolaire, les informations à l'attention de la population et la sécurité en lien avec les travaux. M. Serge Arnesano fait lecture des conclusions du rapport lesquelles recommandent d'autoriser la Municipalité à engager les travaux de réfection du complexe scolaire de Derrière-la-Ville, d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 774'200.00, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Frédéric Gygax fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc et demandent de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, confirme que ce préavis répond à une demande du Canton, ainsi qu'au devoir de précaution de la Municipalité. A cette occasion, les luminaires seront également changés. Les deux commissions se sont inquiétées de savoir si des subventions existaient pour ces changements ; des renseignements vont être pris et, si une subvention est possible elle sera demandée. Concernant l'information à la population et aux enseignants ; elle signale qu'une information a déjà été faite au conseil d'établissement et aux enseignants. Un courrier sera envoyé aux parents.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- Le préavis 23/2024 est accepté à l'unanimité.

6) Préavis 24/2024 « Modification du règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Christian Vergara fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter la modification du règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Martine Lob, Municipale, indique que cette proposition de changement permettra de trouver une source de financement de ce fonds autre que par la taxe sur l'électricité. Il faut savoir que ce fonds rencontre un grand succès auprès de la population. En ce début d'année, la Municipalité a déjà payé pour 19'700 francs de subventions et que 24 demandes sont en attente de paiement pour quelques 92'000 francs.

M. Yves-Marie Hostettler souhaite intervenir au sujet de la liste N° 2 des subventions pour l'aide à la mobilité ; il est fait mention d'une subvention pour l'achat de vélos électriques à 25 km/heure. Il souhaiterait savoir pour quelle raison ceux à 45 km/heure ne sont pas sur cette liste ?

M. Etienne Fleury, Syndic, imagine qu'à l'époque le vélo à 45 km/heure était assimilé à un scooter électrique et que si celui-ci bénéficiait de subvention cela aurait dû être également le cas pour le scooter électrique et la voiturette à 45 km/heure. Cette liste est revue chaque année et elle pourrait être revue dans ce sens l'année prochaine.

M. Yves-Marie Hostettler remercie pour la réponse ; il précise que le but de cette subvention est de favoriser une mobilité douce électrique active ce qui est le cas pour le vélo électrique qu'il soit à 25 ou 45 km/heure, contrairement au scooter électrique. Il invite donc la Municipalité à revoir ce critère pour promouvoir la mobilité douce active.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, signale que la Municipalité est en train d'élaborer un plan énergie et climat (PEC) pour la commune. Ce point sera donc ajouté au projet.

M. Daetwyler intervient pour la même liste, laquelle stipule que, pour bénéficier de subventions, il faut acheter neuf et chez un concessionnaire agréé. En partant du principe que ces objets sont assez chers, pourquoi ne pas prendre également en compte les achats d'occasions auprès d'un concessionnaire agréé ? Il faudrait à son avis supprimer le terme neuf.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote.

- **Le préavis 24/2024 est accepté à l'unanimité.**

7) Préavis 25/2024 « Dépassement du crédit d'études relatif au préavis 50/2020 »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Patrick Vaney fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'autoriser la Municipalité à engager les prestations nécessaires au développement du projet jusqu'à et y compris la procédure d'appel d'offres pour la réalisation pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot, d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 55'000.00 TTC pour financer les études y relatives, de financer cette opération par la trésorerie courante et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, précise que, dans le préavis initial, la DGMR n'avait pas été pris en compte la nécessité de créer un bassin de traitement des eaux de la chaussée du contournement et de la première portion de la route de Genève... Vu le trafic, la DGE a demandé la création de ce bassin. La commune devra participer au financement de construction mais également par la suite aux coûts d'entretien.

M. Basile Monnier demande si, au vu de l'état actuel de la route de Genève, des travaux sont prévus. En effet, des trous sont en train de se former sur le passage pour piétons entre Kudelski et le chemin des Chalets.

M. Etienne Fleury, Syndic, répond qu'au vu des prochains grands travaux seul un entretien minimum sera fait en attendant.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 25/2024 est accepté à l'unanimité.**

8) Préavis 26/2024 « Demande de crédit pour le dévoiement du collecteur communal d'eaux claires liée au PPA Le Châtelard »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Hans-Peter Guggenbühl fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter le préavis tel qu'il est proposé et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 750'000.00 HT pour financer le dévoiement du collecteur communal d'eaux claires lié au PPA Le Châtelard, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Frédéric Gygax fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc et demandent de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Liliane Annen, Municipale, confirme qu'effectivement cette zone polluée n'est pas dangereuse et peut rester en l'état sauf si des travaux doivent être entrepris, raison pour laquelle la solution du changement du tracé a été choisie ce qui permet également de limiter les frais.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 26/2024 est accepté à l'unanimité.**

9) Préavis 27/2024 « Soutien financier au Tennis-club Cheseaux pour la rénovation des terrains de tennis »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Christiane Rihs fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 TTC permettant de subventionner la rénovation des terrains du Tennis-Club Cheseaux, d'ajouter ce montant au budget 2024, de financer cette opération par la trésorerie courante et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique que la Municipalité tient à soutenir le sport pour les jeunes et les adultes de la commune et peut se vanter d'avoir une offre intéressante et élargie au sein de la commune. Par équité par rapport aux autres clubs de sport, la Municipalité a décidé de soutenir le Tennis-club dont les terrains sont usés et pour lesquels des rénovations sont nécessaires. Pour information, le Tennis-club est le seul club qui est propriétaire de ses propres installations et qui sont entretenues par le Club. Par exemple, les terrains de football sont entretenus par la Commune. Il est à rappeler aussi que le fonds du sport vaudois soutient également cette demande par un montant de CHF 42'600.00.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 27/2024 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

10) Divers et propositions individuelles

M. Yves-Marie Hostettler signale que dans le 24 heures de cette semaine, un article a abordé le projet sur lequel le LEB planchait depuis trois ans, à savoir la construction d'une nouvelle voie qui mettrait Cheseaux à huit minutes de la gare CFF de Renens. Est-ce que la Municipalité était au courant de ce projet ?

M. Etienne Fleury, Syndic, signale qu'officiellement aucune information n'a été faite à la Municipalité. Si la direction du LEB a mis trois ans pour réfléchir, ils vont peut-être mettre trois ans pour en parler ouvertement. Cela sera porté aux discussions lors de la prochaine rencontre.

Jean-Dominique Decotignie

Président du Conseil

Séance levée à 21 :15
Cheseaux, le 15 mars 2024



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Prochaines séances :

Mardi 7 mai 2024
Mardi 18 juin 2024
Mardi 8 octobre 2024
Mardi 12 novembre 2024
Mardi 17 décembre 2024